

Jacques Mercier

GUIDE DU VATICAN

Préface de Mgr Jacques Martin, Préfet de la Maison Pontificale

The lower half of the book cover features a dark, textured background with a grid of squares, resembling a stained-glass window or a window with bars. The central part of the grid shows a religious scene, possibly the Resurrection, with a figure in a white shroud being rolled away from a tomb. The figure is illuminated by a bright, golden light. The overall color palette is dark, with the central scene being the brightest element.

SOSS
EDITIONS

$$\begin{array}{r} 20 \\ \hline 25-26 \end{array}$$

Guide du VATICAN

16° K

1442

DU MÊME AUTEUR:

Vingt siècles d'histoire du Vatican, 1976, Editions Charles Lavauzelle (épuisé).

Vingt siècles d'histoire du Vatican – De saint Pierre à Jean-Paul II, 1979, même éditeur (épuisé).

Le Vatican – Son cadre, son histoire, son organisation (parution prévue courant 1984).

4 Septembre 1870: Napoléon III quitte la scène, 1967, Albin Michel.

1F320-4891-5075-10

Jacques Mercier

Préface 1
Renseignements pratiques 2
- Indications d'ordre 10
- Conditions 14
Guide 25

Historique, Artistique et Pratique
du
Vatican 40
1. Façade 41
2. Portique 42
3. Basilique 43
4. Sacristie 45
5. Terrasses et coupole 49
6. Croixes vaticanes 50

Préface de Mgr Jacques MARTIN 51

Préfet de la Maison Pontificale 51

IV. Jardins et Congrès 50
qui les avoisinent 90

V. Palais pontifical et son environnement 101

VI. Musées 118

Plans de Françoise Lucas de Couville 122

1. Musée des Beaux-Arts 123

2. Musée de l'Art chrétien 125

3. Musée de l'Art byzantin 127

4. Musée de l'Art médiéval 128

5. Galerie d'Art moderne 131

6. Chapelle Sixtine 142

7. Loggia de' Papi 149

8. Chapelle de Sixte 151

9. Atrium 153

10. Musée de l'Art moderne 157

Editions S.O.S.

106, rue du Bac 75007 Paris

DL-27.02.1984-05631

Jacques Meiser

DU MÊME AUTEUR :

vingt siècles d'histoire du Vatican, 1978, Editions
Charles Lavoisier

*Vingt siècles d'histoire du Vatican - De saint Pierre à
Jean-Paul II*, 1979, même éditeur (nouveau)

*Historique, Atlas et Plan de
la Ville du Vatican*, 1984,
(parution prévue courant 1984).

4 Septembre 1870. Napoléon III devant la scène, 1967,
Albin Michel

Vatican

Préface de
PONTIFICAL



Fontaine del Forno dans les jardins du Vatican.

SOMMAIRE

Préface	7
Renseignements pratiques	9
- Indications d'ordre général	10
- Conditions d'accès et de visite	14
I. Place Saint-Pierre	25
II. Basilique Saint-Pierre	32
1. Façade	40
2. Portique	41
3. Basilique	43
4. Sacristie, Musée historique et trésor	65
5. Terrasses et coupole	69
6. Grottes vaticanes	70
III. Fouilles sous Saint-Pierre	83
IV. Jardins et Constructions qui s'y trouvent ou qui les avoisinent	90
V. Palais pontifical et son environnement	101
VI. Musées	118
1. Musée Pio-Clémentino	122
2. Musée Chiaramonti	133
3. Musée égyptien	135
4. Musée étrusque	137
5. Galerie Ouest et Salles adjacentes	138
6. Chambres de Raphaël	142
7. Loges de Raphaël	149
8. Chapelle de Nicolas V	152
9. Appartement Borgia	153
10. Collection d'art religieux moderne	157

11. Chapelle sixtine	157
12. Bibliothèque apostolique	168
13. <i>Braccio nuovo</i>	172
14. Pinacothèque	174
15. Musées grégorien-profane et pio-chrétien	181
16. Musée missionnaire et d'ethnologie	188
17. Musée historique	188
VII. Latran	190
1. Basilique Saint-Jean	194
2. Baptistère	207
3. Les fouilles sous le Latran	209
4. Les vestiges de l'antique palais pontifical	209
VIII. Sainte-Marie-Majeure	212
IX. Saint-Paul-hors-les-Murs	227
1. Atrium, Quadriportique et Fronton	229
2. Basilique	231
3. Monastère	239
Annexes:	
1. Artistes dont les œuvres sont particulière- ment dignes d'intérêt	243
2. Localisation de quelques œuvres réputées	247
Table des plans	253



PRÉFACE

Ce « Guide » se présente et se recommande de lui-même, et le signataire de ces lignes doit avouer qu'il voit mal ce qu'une préface pourra lui ajouter.

C'est en quelque sorte le « Vade-mecum » du pèlerin moderne de la Rome chrétienne, et celui-ci en constatera, au fur et à mesure de sa lecture, la grande précision et le caractère pratique. Il appréciera notamment le souci qu'a eu l'auteur de compléter la description des objets et des lieux (« voir ») par des introductions historiques (« savoir »), ce que ne font pas toujours ni bien les auteurs d'ouvrages de ce genre.

La connaissance qu'a Monsieur Jacques Mercier des choses d'Eglise ne date pas d'hier. Il a été jadis – cas plutôt rare pour l'auteur d'un « Guide » – collaborateur du Dictionnaire de Théologie Catholique ; les usagers du célèbre « D.T.C. » ont pu apprécier ses savants articles.

L'histoire des vicissitudes historiques de la papauté ne lui est pas moins familière, et la troisième édition de son « Histoire du Vatican » (« Vingt siècles d'histoire du Vatican », Lavauzelle, 1976) est déjà épuisée au moment où nous traçons ces lignes.

Enfin et surtout l'auteur a longtemps résidé à Rome et la connaissance qu'il a des lieux qu'il décrit n'est pas seulement livresque. Il les a visités ou parcourus à maintes reprises.

On le voit, Monsieur Mercier était qualifié à bien des titres pour écrire un ouvrage de ce genre, et s'il est permis en terminant de lui offrir un souhait, c'est celui de voir de nombreux « romées » du vingtième siècle placer son « Guide » dans leur valise de pèlerin et s'assurer ainsi le bénéfice de la vaste érudition de son auteur.

Jacques Martin

† Jacques MARTIN
Préfet de la Maison Pontificale



Palais apostolique et cour St-Damase.

Renseignements pratiques

Les renseignements pratiques donnés ci-dessous sont présentés dans l'intention de permettre au pèlerin ou au touriste de préparer ses visites au Vatican.

Sur place, le bureau d'information des pèlerins et des touristes (en italien: *Ufficio Informazioni Pellegrini e Turisti*), entre la place Saint-Pierre et la basilique (4), est à même de compléter et d'actualiser le cas échéant les renseignements donnés ci-après.

Les pèlerins de langue française peuvent s'adresser au «Centre pastoral d'accueil», *via Santa Giovanna d'Arco, 12, 00186 – ROMA* (tout près de l'église Saint-Louis des Français), téléphone: 654.38.15, qui fournit volontiers des informations et organise certaines visites guidées (Horaire d'ouverture: 10 h – 12 h 30 et 14 h 30 – 17 h, les jours de semaine).

1. INDICATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

1. POINTS D'ENTRÉE DANS LE TERRITOIRE DE L'ÉTAT DE LA CITÉ DU VATICAN

L'Etat de la Cité du Vatican est enserré au Nord, à l'Ouest et au Sud par de hautes murailles; c'est à l'Est, où s'élève la façade de la basilique Saint-Pierre, que se situent les principaux points de passage entre le territoire italien et celui de l'Etat de la Cité du Vatican.

– Grille du piazzale Petriano (1)

Cette grille ferme une place située entre le palais du Saint-Office (12) lequel s'élève *piazza del Sant'Uffizio*, et le long bâtiment bas qui va de l'extrémité Sud-Ouest de la colonnade du Bernin à la *piazza dei Protomartiri romani* (voir plan) et qu'on appelle le bras de Charlemagne à raison de la statue de l'empereur carolingien érigée là où ce bâtiment est raccordé au porche de la basilique au-dessus de l'Arc des cloches.

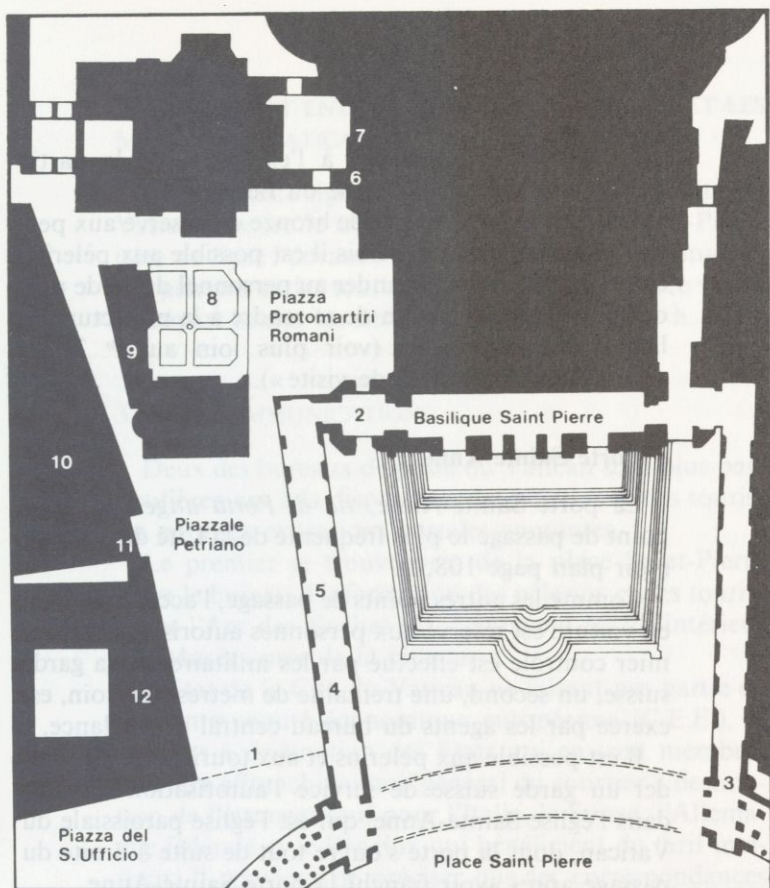
Le passage, par la porte de cette grille, des piétons se rendant dans la partie Sud de la Cité vaticane et des voitures est strictement réservé aux personnes autorisées, c'est-à-dire à celles ayant une carte de service du Saint-Siège ou de l'Etat de la Cité du Vatican, d'une part, et à celles auxquelles un rendez-vous a été donné, d'autre part. Un premier contrôle est effectué à la porte de la grille par les militaires de la Garde Suisse; un second contrôle plus sévère, est exercé 130 mètres plus loin, à hauteur du Collège teutonique, par les agents du bureau central de vigilance.

La porte de la grille du *piazzale Petriano* est celle par laquelle les personnes admises à l'audience générale du pape passent pour se rendre à la salle d'audience dont l'entrée se trouve à gauche de la place.

– Arc des cloches (en italien : *Arco delle campane*) (2)

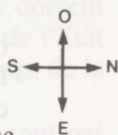
Passage au Sud (donc à gauche) du porche monumental de la basilique Saint-Pierre.

Le passage des piétons n'est permis qu'aux personnes autorisées. Il est cependant possible aux pèlerins et aux touristes d'obtenir du personnel de garde l'autorisation de se rendre à l'office des Fouilles sous Saint-Pierre (*Ufficio Scavi*) tout proche pour y déposer une demande de visite; dans le cas de difficulté, s'adresser au bureau d'information des pèlerins (voir plus loin).



ACCÈS AU VATICAN PAR LA PLACE SAINT-PIERRE

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1. Entrée par la grille du piazzale Petriano | 7. Accès aux fouilles |
| 2. Arc des cloches | 8. Cimetière teutonique |
| 3. Porte de bronze | 9. Collège teutonique |
| 4. Bureau d'information des pèlerins et touristes | 10. Salle d'audience (Salle Paul-VI) |
| 5. Bureau de poste | 11. Entrée de la Salle d'audience |
| 6. Office des fouilles (ufficio Scavi) | 12. Palais du Saint-Office |



– Porte de bronze (3)

La porte de bronze est à l'extrémité de la partie Nord-Ouest de la colonnade du Bernin.

Le passage par la porte de bronze est réservé aux personnes autorisées. Toutefois il est possible aux pèlerins et aux touristes de demander au personnel de garde près de l'entrée l'autorisation de se rendre à la préfecture de la Maison pontificale (voir plus loin au n° 3 des « Conditions d'accès et de visite »).

– Porte Sainte-Anne

La porte Sainte-Anne, *via di Porta angelica*, est le point de passage le plus fréquenté de la Cité du Vatican (voir plan page 108, 1).

Comme les autres points de passage, l'accès à pied ou en voiture est réservé aux personnes autorisées. Un premier contrôle est effectué par les militaires de la garde suisse, un second, une trentaine de mètres plus loin, est exercé par les agents du bureau central de vigilance.

Il est possible aux pèlerins et aux touristes de demander au garde suisse de service l'autorisation d'entrer dans l'église Sainte-Anne, qui est l'église paroissiale du Vatican, dont la porte s'ouvre tout de suite à droite du passage après avoir franchi la porte Sainte-Anne.

Il est également possible de demander aux agents du bureau central de vigilance de pouvoir se rendre à la Librairie vaticane, *via del Telegrafo*, près de la Poste centrale vaticane (voir plan), pour y effectuer des achats. La *via del Telegrafo* est la deuxième rue à droite dans la Cité du Vatican.

– **Entrée des Musées**, *viale Vaticano* (voir plus loin au n° 5 des « Conditions d'accès et de visite »). Il n'est pas possible aux visiteurs de passer des Musées aux autres parties de la Cité du Vatican.

2. TRANSPORT ENTRE LA PLACE SAINT-PIERRE ET LES MUSÉES DU VATICAN

Une modeste ligne d'autobus, la seule de la Cité du Vatican, assure le transport entre la place Saint-Pierre (tête de ligne : devant l'entrée du bureau d'information des pèlerins et des touristes) et les Musées, et vice versa.

Départ toutes les demi-heures à partir de 9 h.

3. TÉLÉCOMMUNICATIONS

Deux des bureaux de poste du Vatican sont plus particulièrement à la disposition des pèlerins et des touristes pour les opérations postales courantes.

Le premier se trouve près de la place Saint-Pierre entre le bureau d'information des pèlerins et des touristes et l'Arc des cloches (5). Le second est à l'intérieur des Musées près de la billetterie.

L'Etat de la Cité du Vatican ne faisant pas partie de la Communauté économique européenne (C.E.E.), le courrier à destination des Etats qui en sont membres doit être affranchi au tarif général du courrier à destination de l'étranger sauf pour l'Italie, la Suisse, l'Allemagne fédérale et le Bénélux qui bénéficient du tarif intérieur. Il convient de préciser que les correspondances affranchies au moyen de timbres du Vatican doivent être déposées dans les boîtes de couleur bleue de l'Etat pontifical et non dans les boîtes de couleur rouge de la République italienne.

Les jetons de téléphone en usage en Italie ne sont pas utilisables sur les appareils du réseau vatican qui a les siens propres.

II. CONDITIONS D'ACCÈS ET DE VISITE

A) VATICAN PROPREMENT DIT

1. PLACE SAINT-PIERRE

Accès libre de jour et de nuit réservé aux seuls piétons. Si le stationnement des cars de pèlerins est autorisé sous certaines conditions, celui des voitures particulières est rigoureusement interdit ; à noter à ce sujet qu'en vertu d'une convention italo-vaticane la police de la place est assurée par les services de sécurité italiens.

Des restrictions d'accès mais surtout de circulation sur la place peuvent être décidées dans deux cas :

- cérémonies religieuses d'une grande ampleur (par exemple : messe pontificale sur le parvis) ou grands rassemblements de pèlerins pour une audience papale sur la place même ;
- arrivée ou départ de cortège officiel d'un personnage important (visite d'un chef d'Etat au souverain pontife par exemple).

2. BASILIQUE SAINT-PIERRE

– Basilique proprement dite

Accès libre du début de la matinée à la fin de l'après-midi, l'heure de fermeture des portes variant selon la saison, relativement tôt l'hiver, plus tard l'été.

N.B. – L'accès des personnes handicapées physiques transportées en fauteuil roulant est facilité par un passage en plan incliné dans lequel on pénètre par la porte Sainte-Marthe donnant sur la place du même nom au Sud-Sud-Ouest du chevet de la basilique. Ce passage

aboutit, dans l'abside de la basilique, à la porte située au-dessous du monument d'Alexandre VII (46 du plan de la basilique).

– **Grottes vaticanes** (Grottes = cryptes)

Accès aux grottes ouvertes au public (elles ne le sont pas toutes) dans les mêmes conditions d'horaire que la basilique. A noter que le circuit de visite est en sens unique obligatoire depuis le petit escalier aménagé dans l'un des piliers de soutènement de la coupole de Michel-Ange jusqu'à la sortie située dans le passage à ciel ouvert appelé le *Cortilone* entre le côté Nord (c'est-à-dire le côté droit) de la basilique et la partie des palais pontificaux où se trouve la Chapelle sixtine (voir plan).

– **Musée historique et Trésor**

Accès libre, moyennant le règlement d'un droit d'entrée, de 9 h à 12 h 30 et de 15 h à l'heure précèdent la fermeture des portes de la basilique.

– **Terrasse et coupole**

Accès libre moyennant le règlement d'un droit d'entrée, de 8 h à 14 h 30 en automne et en hiver, de 8 h à l'heure précédant la fermeture des portes de la basilique au printemps et en été. Un ascenseur facilite la montée.

– **Fouilles sous la basilique (7)**

Visite sur autorisation donnée par l'Office des Fouilles (en italien: *Ufficio Scavi*). La visite est obligatoirement guidée; compte tenu de l'exiguïté des lieux, la visite n'est possible qu'à un très petit nombre de personnes, étant précisé que le groupe est constitué de personnes entendant la même langue, celle qu'emploiera le

guide qui sera à leur disposition; c'est pourquoi la demande d'autorisation de visite formulée dans les conditions ci-après doit préciser la langue maternelle du requérant et, éventuellement, la ou les autres langues parfaitement entendues par lui.

Pour obtenir l'autorisation de visite: s'adresser plusieurs jours à l'avance à l'*Ufficio Scavi* dont l'entrée est à droite sous l'arc (au-dessous de la sacristie) séparant la place des premiers martyrs romains (en italien: *piazza dei protomartiri romani*) de la place Braschi (6); l'Office fixe le jour et l'heure de visite (en général au début de l'après-midi). Il est possible de demander l'autorisation de visite par correspondance adressée assez à l'avance à « *Ufficio Scavi, 00120 - CITTA DEL VATICANO* »; dans ce cas, indiquer les dates limites du séjour à Rome et surtout donner pour la réponse une adresse précise à Rome même (par exemple, à tel hôtel, dans telle maison religieuse, chez tels parents ou amis demeurant...). Dans les cas limites, on peut téléphoner à l'*Ufficio Scavi*: n° 698.53.18. Il convient de savoir enfin qu'il est possible de trouver un formulaire de demande d'autorisation de visite des fouilles au bureau d'information des pèlerins (en italien: *Ufficio Informazioni Pellegrini e Turisti*) (voir plan).

Un droit d'entrée est perçu par l'Office des Fouilles.

3. SALLE D'AUDIENCE

(quelquefois dénommée « Nouvelle salle d'audience » ou « Salle Pier-Luigi Nervi », du nom de son architecte, mais dont le nom officiel est « Salle Paul VI ») (10).

Accès réservé aux porteurs d'une carte, dite billet (en italien: *biglietto*), délivrée gratuitement par la préfecture de la Maison pontificale permettant d'assister à l'audience générale que le pape accorde chaque mercredi en fin de matinée.

Pour obtenir le billet d'audience :

- si le demandeur est muni d'une recommandation de son évêque ou d'une personnalité romaine : s'adresser un matin et au plus tard la veille du jour d'audience à la préfecture de la Maison pontificale ; pour ce faire, se présenter à la Porte de bronze (voir plan) et demander au bureau d'accueil, immédiatement à droite du vestibule après la porte, l'autorisation de se rendre à la préfecture laquelle se trouve à mi-étage de l'escalier de Pie IX qui s'élève à droite à mi-parcours du grand couloir menant à l'escalier royal (voir plan) ;
- si le demandeur n'a pas une telle recommandation, s'adresser au plus tard la veille du jour d'audience au bureau d'information des pèlerins (voir plan) ; compte tenu des mesures de sécurité prises à la suite de l'attentat du 13 mai 1981 contre Jean-Paul II, il est bon de pouvoir présenter une recommandation du curé de sa paroisse ou d'un prêtre ou religieux connu ou encore d'une personnalité laïque de renom incontestable.

L'accès à la salle d'audience (11) se fait par la grille du *piazzale Petriano* entre le palais du Saint-Office et la colonnade du Bernin (1). Il est prudent d'arriver bien avant l'heure de l'audience précisée sur le billet.

Certaines audiences générales ont lieu dans la basilique Saint-Pierre quand le nombre des pèlerins ne permet pas de les réunir tous dans la salle d'audience même ; les audiences peuvent aussi avoir pour cadre, aux beaux jours, la place Saint-Pierre, étant précisé qu'alors l'audience a souvent lieu en fin d'après-midi. Dans de tels cas, le billet donne droit à une place assise dans l'enceinte réservée laquelle est divisée en secteurs nettement délimités permettant à chacun de trouver place dans celui indiqué sur le billet.

4. JARDINS

La visite des jardins est permise, sous la direction d'un guide, les mardis, jeudis et samedis; elle débute à 10 h pour prendre fin aux environs de midi.

Pour obtenir l'autorisation de visite: s'adresser à l'avance au bureau d'information des pèlerins (*Ufficio Informazioni Pellegrini e Turisti*) (4).

Un droit de visite est perçu.

5. MUSÉES

Entrée par la porte monumentale *viale Vaticano* (voir plan).

Les Musées ouvrent leurs portes le matin à 9 h pour les fermer à 14 h du 1^{er} octobre au 31 mars et du 1^{er} mai au 30 juin et à 17 h du 1^{er} au 30 avril et du 1^{er} juillet au 30 septembre (horaire quelquefois susceptible de modifications; se renseigner en conséquence). Les Musées demeurent fermés la plupart des dimanches et les jours de fêtes suivants: Jour de l'An, 11 février (anniversaire de la signature des Accords du Latran), 19 mars (saint Joseph), lundi de Pâques, 1^{er} mai, Ascension, Fête-Dieu, 29 juin (saints Pierre et Paul), 14 et 15 août (Assomption), 8 décembre (Immaculée Conception), 25 décembre (Noël) et 26 décembre; par contre les Musées sont ouverts le dernier dimanche de chaque mois sauf si ce dimanche tombe le 29 juin, le 25 ou 26 décembre et l'entrée ce jour là est gratuite.

La porte d'entrée des Musées s'ouvre sur un hall d'où l'on accède par une rampe hélicoïdale – ou par ascenseur – à la billetterie. Après acquisition du billet d'entrée on pénètre dans les Musées.

La visite des Musées s'effectue selon un sens unique rigoureusement obligatoire. Susceptible de modification, ce sens unique est déterminé en fonction de

l'affluence des visiteurs dans telle ou telle partie selon les indications fournies à la direction par un système de contrôle utilisant la télévision en circuit fermé. Le sens unique ne fait pas obstacle à une station devant une œuvre d'art qu'on veut admirer à loisir ou à un passage rapide pour gagner la ou les salles suivantes.

L'attention des visiteurs est appelée sur la densité des œuvres d'art présentées dans les Musées du Vatican. Elle est telle qu'il est difficile de les admirer convenablement en une seule visite. Le touriste pressé aura une vue d'ensemble au cours d'une visite de quatre à cinq heures; l'amateur d'art devra ou se limiter à tel ou tel Musée, à telles ou telles œuvres d'art * ou consacrer plusieurs jours à une visite approfondie.

A noter la possibilité de déjeuner dans un restaurant libre-service dans une annexe des Musées.

Collections épigraphiques

Les collections d'inscriptions antiques (grecques, romaines et autres), chrétiennes et hébraïques des Musées du Vatican sont considérables. Elles n'intéressent guère que les spécialistes. A l'intention de ceux-ci sont organisées certains jours, en général le dernier dimanche du mois, des visites guidées et commentées, les groupes étant limités à 25 personnes. Pour tout renseignement, téléphoner au 698.33.33.

(*) Dans cette intention le présent Guide donne en fin de volume un index alphabétique des œuvres d'art les plus remarquables comportant en regard l'indication chiffrée de la salle d'exposition correspondante.

6. BIBLIOTHÈQUE VATICANE

Accès strictement réservé aux chercheurs. Pour être admis à y travailler, le requérant doit déposer au secrétariat de la Bibliothèque une demande au pape exposant l'objet et le but de ses recherches; à la demande doivent être jointes les preuves de l'idonéité scientifique du requérant: titres universitaires et scientifiques, éventuellement l'indication précise des publications (livres, mémoires, études), attestations, etc., à moins évidemment d'être notoirement connu comme l'est une personnalité scientifique de réputation internationale.

7. ARCHIVES SECRÈTES VATICANES

Accès réservé aux chercheurs dans les mêmes conditions que ci-dessus. Demande au pape à déposer au secrétariat des archives.

8. PALAIS PONTIFICAL

Accès réservé aux personnes (ou aux groupes de personnes) admises à une audience du pape (en dehors de l'audience générale hebdomadaire) ou du cardinal secrétaire d'Etat ou d'un haut prélat de la curie, ou, plus simplement, aux personnes auxquelles un rendez-vous a été préalablement donné.

L'accès n'autorise pas à circuler librement, les visiteurs étant guidés jusqu'au lieu de réception. Selon l'itinéraire, lequel dépend évidemment de la salle ou du salon d'accueil, les visiteurs peuvent admirer au passage telle ou telle œuvre d'art, telle ou telle salle réputée pour sa décoration qu'il n'est pas possible de voir dans d'autres circonstances.

B) BASILIQUES PATRIARCALES – VILLAS PONTIFICALES

9. LATRAN

– Basilique Saint-Jean-de-Latran et son cloître

Accès libre du début de la matinée à la tombée de la nuit, comme à Saint-Pierre (voir plus haut).

– Baptistère

Accès sur demande verbale au gardien.

– Fouilles sous la basilique et sous le baptistère du Latran

Visite sur autorisation donnée par la direction des Musées du Vatican. La visite est obligatoirement guidée ; elle n'est possible qu'à un nombre restreint de personnes, 20 au maximum.

Pour obtenir l'autorisation : adresser plusieurs jours à l'avance à la direction des Musées (en italien : *Direzione generale dei Monumenti, Musei e Gallerie pontificie*, 00120 – CITTA DEL VATICANO) une demande d'autorisation de visite en s'inspirant de la procédure précisée ci-dessus, n° 2, pour la visite des fouilles sous la basilique Saint-Pierre. On peut téléphoner à la direction des Musées : n° 698.32.93.

– Scala Santa

Accès libre dans les limites d'un horaire de visite susceptible de variations.

10. SAINTE-MARIE-MAJEURE

– Basilique proprement dite

Accès libre aux mêmes heures que dans les autres basiliques.

– Mosaïque de la loggia

Visite possible seulement le matin des jours de semaine sur demande formulée verbalement à la sacristie.

11. SAINT-PAUL-HORS-LES-MURS

Accès libre à la basilique et à ses annexes (baptistère, cloître, pinacothèque et chapelle des reliques) aux mêmes heures que dans les autres basiliques.

12. VILLA ET DOMAINE PONTIFICAL DE CASTEL GANDOLFO

Il est théoriquement possible de demander une autorisation de visite par lettre adressée au directeur des Villas pontificales de Castel Gandolfo. En fait il est pratiquement difficile d'obtenir satisfaction ; la raison en est simple : la visite n'est possible qu'à la condition d'être guidée de l'entrée à la sortie, mais il n'y a pas de personnel prévu pour cette tâche...

Précisions importantes pour l'utilisation du guide

Place Saint-Pierre

1. Les précisions historiques données tout au long de ce guide n'ont d'autre intérêt que d'aider le visiteur à comprendre le *pourquoi* et le *comment*.

2. Un guide n'est pas un inventaire. Ne sont indiquées que les œuvres d'art présentant un certain intérêt.

Les étoiles placées dans la marge signalent selon leur nombre le degré d'intérêt du monument, de l'œuvre d'art ou du lieu décrit :

Une étoile	★ :	intéressant
Deux étoiles	★★ :	d'un grand intérêt
Trois étoiles	★★★ :	à voir absolument

Ces indications sont données pour permettre une visite rapide aux personnes ne disposant pas du temps nécessaire à une visite complète qu'on ne peut que conseiller.

3. Les chiffres en **caractères gras** dans le texte se rapportent à ceux du plan correspondant à la description.



Saint-Pierre vu des jardins.

Précisions importantes pour l'utilisation du guide

1. Les précisions historiques données tout au long de ce guide n'ont d'autre intérêt que d'aider le visiteur à comprendre le pourquoi et le comment de l'œuvre. Les étoiles placées dans la marge signalent selon leur nombre le degré d'intérêt du monument, de l'œuvre d'art ou du lieu décrit.

Une étoile *
Deux étoiles **
Trois étoiles ***
à un grand intérêt
à voir absolument

Ces indications sont données pour permettre une visite rapide aux personnes ne disposant pas du temps nécessaire à une visite complète du ou de deux musées.



La fontaine du Sacrement.